

Sept-Îles, le 2 novembre 2012

M. Daniel Breton  
Ministre responsable du Développement Durable,  
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Objet : Projet de mine de magnétite titanifère et d'apatite à Sept-Îles au Canton Arnaud

Monsieur,

Nous ne sommes pas sans savoir que le parcours qui vous a mené au poste de Ministre du MDDEFP en est un où, tout au long, vous vous êtes affiché comme un ardent défenseur de l'environnement et du développement responsable et durable. C'est dans ce contexte que le Regroupement pour la Sauvegarde de la grande Baie de Sept-Îles, le Comité de défense de l'air et de l'eau de Sept-Îles et le comité de citoyens du Canton Arnaud s'adressent à vous aujourd'hui.

Un important projet d'une mine à ciel ouvert de magnétite titanifère et d'apatite à l'intérieur des limites de la ville, s'inscrit pour nombre de citoyen.nes, comme une menace directe à leur santé et à leur qualité de vie. D'ailleurs, à notre avis, tout projet de mine à ciel ouvert en milieu urbain ou à proximité, devrait au minimum passer le test de l'acceptabilité sociale par voix de référendum, ce à quoi le maire de Sept-Îles s'objecte obstinément. Lors de la dernière campagne électorale, Mme Lorraine Richard, député de Duplessis, se disait quant à elle en accord avec un référendum sur le sujet.

L'expérience passée et plus récemment, l'exploitation de la mine d'or à Malartic, démontrent assez bien que le projet parfait n'existe pas. Il y a vraisemblablement, à un moment ou à un autre débordement et les impacts sur la population sont immédiats. Les 800 plaintes et dépassements de normes chez nos voisins Abitibien, ne sont rien pour rassurer les gens de Sept-Îles sur ce qui les attend. C'est sans compter que suite à vos recommandations, il a fallu évacuer une partie de la population pour permettre à la minière de procéder à de supers explosions, lesquelles n'avaient pas été annoncées lors du BAPE. Pour la santé de la population, nous tenons au respect intégral des normes et critères provenant des différentes autorités.

Il faut savoir qu'à Sept-Îles, la source d'eau potable se situe à moins d'un kilomètre de la limite de la propriété de Mine Arnaud, laquelle source souffre potentiellement déjà d'acidification. Quel sera l'impact socio-économique si notre eau potable devenait impropre à la consommation? Aucune modélisation du promoteur ne tient compte de cette réalité, tout comme aucune modélisation ne prend en considération l'effet cumulatif des polluants atmosphériques.

Projet Mine Arnaud (thématique 27 octobre 2012 qualité de l'air ambiant, la modélisation de la dispersion atmosphérique n'est pas terminée)

- Dépassement de la norme pour les particules totales (PT)
- Bruit de fond régional ce qui veut dire limitation des interférences locales donc sous-estimations potentielle des contaminants pour les citoyens du Cantons Arnaud (récepteurs sensibles) qui longe la route 138 et les citoyens du Parc Ferland. Par exemple pour la station d'échantillonnage d'air qui mesure les PM 2,5 il y a limitation de l'interférence des sources locales des contaminants (800 mètres au nord de la 138 dans le bois avec aucune maison à plusieurs centaines de mètres sur le site de la Mine) provenant par exemple de la route 138, embrun marin, chauffage au bois, etc. Pourtant la majorité des terrains et résidences permanentes se retrouvent entre quelques mètres à quelques dizaines de mètres de la dite route. Pour ce qui est du Parc Ferland il y a une problématique reconnu entre autre au niveau des pm 2,5 par le MDDEFP donc le bruit de fond régional avec concentration maximale pour 24 heures même avec le facteur de sécurité qui se base sur le site de la mine ne correspond certainement pas avec la réalité du terrain. Nous pensons qu'un bruit de fond local serait beaucoup plus valable et pertinent pour connaître la qualité de l'air ambiant des citoyens du Canton Arnaud et du Parc Ferland. A titre d'information les PM 2,5 sont reconnues comme le type de particules les plus dangereux pour la santé humaine mesuré par le projet Mine Arnaud, pourtant il risque d'être sous-estimé sciemment par le promoteur et le MDDEFP, qui accepte cette méthodologie avec un bruit de fond régional au lieu du local.
- Il n'y a pas eu de calcul d'effet cumulatif potentiel d'autres projets vraisemblables (projet du chemin de fer de la Côte-Nord) dans la modélisation de la dispersion atmosphérique du projet Mine Arnaud.
- La remise en suspension des particules n'est pas calculée dans la modélisation de la dispersion atmosphérique pour le projet Mine Arnaud.
- Le promoteur ne veut pas faire d'évaluation des risques toxicologiques sur la santé humaine même si cela lui a été suggéré par Direction de la santé publique de la Côte-Nord, etc.

Avec le Plan Nord, s'est développée une frénésie, pour ne pas dire une anarchie dans le développement économique régional qui met en constante confrontation les acteurs économiques et une partie de la population. Les citoyens doivent composer avec un conseil municipal pour lequel tous les projets sont acceptables du moment qu'ils sont proposés par la corporation de Développement Économique De Sept-Îles (DÉSI). Il faut aussi savoir que le maire et des élus siègent sur cette corporation et conséquemment, ont une difficulté certaine à faire preuve d'objectivité lorsque des citoyens questionnent les projets.

Le parti Québécois a longtemps dénoncé la désuétude de la Loi sur les mines et voilà qu'aujourd'hui il a la chance de changer les choses. Bien sûr, toute la question des redevances est au cœur de cette loi, mais il devient urgent d'inclure à celle-ci tout un chapitre sur la question des mines à ciel ouvert en milieu urbain. Le territoire du Québec est immense et rempli de richesses minérales de toutes sortes. Est-ce un luxe d'exiger que l'exploitation de ces ressources se fasse à l'extérieur de nos milieux de vie?

Laisser la porte ouverte à leur exploitation en milieu urbain sous réserve de l'acceptabilité sociale, c'est mettre la table aux tensions et aux déchirements entre travailleurs et les autres citoyens. Chaque fois qu'une situation économique sera précaire, la pression deviendra insoutenable pour que ces projets de mine aillent de l'avant. Les élus y verront aussi une possibilité de garnir les coffres de la ville, au risque de détériorer la qualité de vie de la population. C'est ce qui s'est passé à Malartic et c'est ce qui se passera à Sept-Îles ou n'importe où ailleurs. Une mine à ciel ouvert amène nécessairement des bouleversements importants dans le milieu et ils ne sont pas tous économiques : la santé des populations, le bruit, la qualité de l'air, les impacts sociaux et environnementaux etc.

Au moment d'écrire ces lignes, la Loi sur les mines n'a pas été actualisée, mais nous n'attendons rien de moins de votre part qu'une intervention, afin d'assurer à la population qu'elle aura son mot à dire quant à l'issue du projet. Vous êtes d'ailleurs invité à participer à une soirée d'information citoyenne, laquelle aura lieu le 13 novembre à 19h00, à l'école Manikoutai de Sept-Îles. Lors de cette soirée, la population sera informée sur les inquiétudes exprimées par le Regroupement pour la Sauvegarde de la grande Baie de Sept-Îles, le Comité de défense de l'air et de l'eau de Sept-Îles et le Comité des citoyens du Canton Arnaud. Inquiétudes qui se sont exprimées sous forme de questionnements au promoteur Mine Arnaud et pour lesquels ils ont obtenu très peu de réponses.

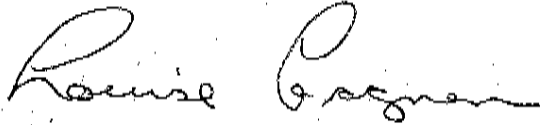
Cette initiative citoyenne vise à bien informer la population et se veut une réponse à l'imposante propagande du promoteur qui déferle depuis quelques semaines sur toutes les tribunes, laquelle propagande fait complètement abstraction des inquiétudes soulevées par les trois comités.

Monsieur le Ministre, nous serions honorés de votre présence le 13 novembre prochain, mais si cela s'avérait impossible, peut-être pourriez-vous déléguer quelqu'un de votre ministère. Tout au moins, nous espérons que notre message sera bien entendu et que des dispositions seront prises afin de permettre à la population de se prononcer sur ce projet et ainsi, prioriser pour nous et pour les générations à venir, ce qui a toujours fait la réputation de Sept-Îles : sa qualité de vie.

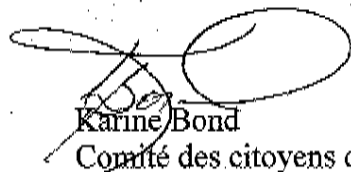
Merci pour votre écoute et votre support à nos comités respectifs ainsi qu'envers la population de Sept-Îles. Au plaisir de vous parler ou de vous rencontrer à notre soirée du 13 novembre prochain.

Vous retrouverez annexé à cette lettre un portrait sommaire de la qualité de l'air actuelle à Sept-Îles. Naturellement, il ne s'agit que d'un sommaire et nous nous rendrons disponibles pour tout questionnement additionnel.

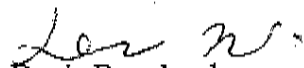
Merci à l'avance,



Louise Gagnon,  
Regroupement pour la Sauvegarde de la grande Baie de Sept-Îles



Karine Bond  
Comité des citoyens du Canton Arnaud



Denis Bouchard  
Comité de défense de l'air et de l'eau de Sept-Îles

Cc Mme Lorraine Richard, député

## ANNEXE

Portrait sommaire de la qualité actuelle de l'air à Sept-Îles.

Commentaires et évaluation sur la qualité actuelle de l'air à Sept-Îles par les différents intervenants y incluant le Comité de défense de l'air et de l'eau.

Projet Mine Arnaud. Genivar Mars 2012.

" Les concentrations de particules totales varient selon les secteurs, pour une moyenne géométrique annuelle de 51 ug/m<sup>3</sup> pour le territoire de la Ville de Sept-Îles. La moyenne des particules totales dans l'air a donc augmenté depuis la première étude faite entre 1975 et 1983 soit de 18 ug/m<sup>3</sup> en 2009."

Commentaires relatifs au document intitulé : Analyse de l'air ambiant à Sept-Îles. Commentaires présentés à la Direction de la santé publique de la Côte-Nord. Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, institut national de la santé publique du Québec. Mars 2010.

" À notre avis, les résultats présentés dans le document du centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (2009) ne sont pas suffisants pour évaluer les impacts sanitaires potentiels associés aux émissions industrielles; cependant, les niveaux relativement élevés d'émissions industrielles dans la ville et certains résultats de particules totales et de HAP particulières dans l'air ambiant soulèvent certaines interrogations."

Qualité de l'air extérieur-Région de Sept-Îles. Données de surveillances et recommandations. Janvier 2012 - Préparé par Stéphane Trépanier. Médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive.

### Discussion

" Il n'est pas possible d'attribuer les données de santé fournies directement à la qualité de l'air extérieur. Un taux d'incidence élevé de cancer du poumon pour toute la région de Sept-Îles pourrait s'expliquer en grande partie par le tabagisme élevé, mais on ne peut exclure qu'une proportion des cas soit attribuable à une exposition environnementale. Des concentrations parfois élevées de certains contaminants ont été mesurées dans la région de Sept-Îles au cours de l'évaluation du MDDEFP en 2009. Ces épisodes de pollution peuvent potentiellement occasionner des effets aigus chez certains groupes vulnérables. La survenue régulière de journées avec des concentrations élevées de contaminants pourrait occasionner des effets chroniques. Les travaux du plan Nord à venir risquent de modifier de façon épisodique la composition de l'air extérieur pour certains secteurs (circulation, travaux,...). Ces changements peuvent

occasionner un perçu (fondé ou non) face auquel la population de Sept-Îles souhaitera être rassurée et informée..."

Évaluation de la qualité de l'air à Sept-Îles. Analyse globale de la situation à partir de données historiques et d'une campagne de mesures effectuée en 2009. MDDEFP Juin 2010.

" La problématique du chauffage au bois à Sept-Îles ( Parc Ferland) est connue et a déjà fait l'objet de campagnes de sensibilisation de la part des autorités municipales, et de la Direction de la santé publique de la région. Des conditions météorologiques défavorables à une bonne dispersion atmosphérique, conjuguées à la topographie du secteur, peuvent entraîner une stagnation des masses d'air et, par conséquent, une accumulation des polluants dans l'air ambiant... Selon les conditions météorologiques, la dispersion atmosphérique peut être inefficace plusieurs fois par hiver et peut affecter de manière importante la qualité de l'air ambiant... Les résultats de l'étude sur le chauffage au bois (réf.8) nous indiquent que les concentrations de particules (majoritairement fines) et de HAP peuvent être assez élevées, par moments, durant l'hiver au parc Ferland, et ce, suffisamment pour justifier des actions préventives."

À titre d'information, il n'y a aucune station d'échantillonnage d'air qui couvre le secteur du parc Ferland (population d'environ 5000 personnes avec une école et expansion vers l'ouest, donc se rapproche de Mine Arnaud et, en face du secteur des infrastructures de manutention et d'entreposage du projet du Chemin de fer minier de la Côte-Nord et limitrophe au Canton Arnaud).

La seule modélisation atmosphérique à Sept-Îles avec un suivi public est celle de l'Aluminerie Alouette phase 2 (2002) avec un suivi à la station Val-Marguerite. La concentration maximale journalière estimée des matières particulaires modélisées plus le bruit de fond effectuées de 1997 à 2000 à la station Val-Marguerite devait être de 71,4 ug/m<sup>3</sup> (effet attendu sur la qualité de l'air. Étude de répercussions sur l'environnement. Projet d'implantation de la phase 2 de l'Aluminerie Alouette. SNC-Lavalin. Mai 2002, accepté par le MDDEFP). Suite au suivi à la dite station, les concentrations maximales journalières vont du dépassement de la norme actuelle (120ug/m<sup>3</sup>/24hres) soit 125,7 à 340 ug/m<sup>3</sup> deux dernières années complètes (2010 à 2011). Ce qui veut dire près de 5 fois supérieur au niveau d'air ambiant estimé pour les particules totales fait pour l'Aluminerie Alouette.

Installations de deux stations d'échantillonnages d'air par le MDDEFP juin 2012. (commentaires du Comité de défense de l'air et de l'eau).

La station principale est située au Parc Livingston à environ 2,5 Km à l'ouest de la rue Retty (Cartier-De Quen) où les particules et le benzène étaient les plus élevés à Sept-Îles (MDDEFP 2009). Le problème est que l'endroit choisi en se servant des chiffres du MDDEFP 2009 est inférieur à la moyenne de la ville de Sept-Îles pour les PM 2,5 PM 10

et particules totales (PT) et pour le benzène. La station principale étant éloignée des sources de proximités industrielles, donc les métaux seront potentiellement moins élevés. Pour la station secondaire, elle est située à environ 0,5 Km (138 Gamache) de l'endroit le plus élevé à Sept-Îles, Retty (Cartier-Dequen) MDDEFP 2009. Par contre toujours selon les mesures du MDDEFP 2009, coin Retty-McManus à environ 0,7 Km de Retty (Cartier-De Quen) la moyenne est de 41,4%, 34% et 7,4% pour les PT, PM 10 et PM 2,5 inférieure à Retty (Cartier-De Quen). Pour ce qui est du benzène, il va être potentiellement significativement moins élevé au 138 Gamache que Retty (Cartier-De Quen).

Nous n'avons rien contre le fait que le MDDEFP mesure dans un quartier résidentiel, qui va donner un portrait de la moyenne inférieure de la Ville de Sept-Îles dû à la limitation des interférences locales comme les sources industrielles ou autres (chauffage au bois, embrun marin, route, etc.). Dû au fait qu'elle est la station principale (mesure qu'à cet endroit les PM 2,5, HAP, SO<sub>2</sub>, NO<sub>2</sub>, etc.) nous percevons que le MDDEFP va s'en servir comme station témoin pour la prochaine année, donc surestimé la qualité de l'air pour l'ensemble de la ville. Pour ce qui est de la station secondaire, elle est assez loin pour entraîner une sous-estimation pour les particules (PT qui est la seule mesure prise pour les particules) et surtout pour le benzène par rapport à un endroit plus élevé comme Retty (Cartier-De Quen). Les deux seules stations d'échantillonnages d'air public (MDDEFP) seront enlevées en juin 2013. Il existe d'autres stations d'échantillonnages d'air qui sont privées et bien placées géographiquement pour avoir un bon portrait de la pollution dans la Ville comme celles d'IOC, mais ils refusent de nous transmettre leurs résultats.